

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016.

Absents: M Ancolio Charly, Mmes Nicolai Patricia et Otto-Bruc Christiane

M le Maire lit les délibérations du dernier conseil municipal en date du 29 septembre et dit avoir reçu le courriel des élus de Lantosque Autrement avec ses questions. Il y répondra en fin de séance.

1- Décision modificative numéro 2.

Caisse des écoles

La dissolution avait été proposée le 18 novembre 2014. Pas d'opérations nouvelles sur ce compte.

M le Maire propose la dissolution avec intégration des fonds -113,55€ - dans les caisses de la commune.

Vote unanime

2- Tarif de la cantine de l'école.

Le tarif avait déjà été fixé à 4,50€ . C'est une régularisation administrative.

Vote unanime

3- Elaboration d'un acte administratif pour la rectification d'un numéro de parcelle.

Il s'agit d'une régularisation de parcelle appartenant en fait à M Passeron Edmond et attribuée à tort à la commune de Lantosque, lors d'une vente qui avait permis l'élargissement de la route du cimetière.

Vote unanime

Le Maire clôture le conseil municipal avec ces simples points administratifs à l'ordre du jour. Pour mémoire nous n'avons plus eu de conseil municipal depuis le 29 septembre 2015 !

Il lit les questions des élus de Lantosque Autrement que nous avions demandées par courrier électronique afin de les inscrire à l'ordre du jour :

- Information et état des arrêtés municipaux pris en 2015.

M le Maire précise que ces décisions lui appartiennent. **Nous lui répondons que la moindre des choses est d'informer le conseil municipal lorsqu'un arrêté est pris, c'est tellement facile d'envoyer un courriel aux élus avec copie de l'arrêté!**

Il lit les différents arrêtés pris au cours de l'année 2015 et explique les raisons de l'arrêté réglementant le stationnement sur la place Général de Gaulle devant les pompiers: trop de voitures stationnaient en permanence à cet

endroit et créait une gêne au voisinage. Il justifie aussi cet arrêté par une demande des commerçants.

Philippe Thaon adjoint fait remarquer qu'il y a une polémique dans le village à propos de cet arrêté et demande aux élus d'être solidaire.

Les élus de Lantosque Autrement répondent que cet arrêté aurait pu être discuté avec l'ensemble des élus avant d'être pris et ne peuvent pas y être associés après coup. Les autres élus ne s'expriment pas sur le sujet.

-Fonctionnement du conseil:

Aucun changement prévu même si M Parmentier reconnaît aussi un manque de réunions. M le Maire explique la rareté des conseils par des problèmes personnels mais nous savons qu'il ne convoque le conseil municipal que lorsqu'il en a administrativement besoin et uniquement pour cela.

Nous constatons une nouvelle fois la volonté de ne pas créer de commissions de travail et de continuer à gérer seul la commune.

-Dossier nouvelle école communale :

M Gilli lui fait remarquer que nous avons appris que le permis de construire de l'école avait été déposé, lors de la cérémonie des vœux ce qui témoigne d'une absence totale de communication. Nous en avons l'habitude mais nous n'aurons de cesse de le dénoncer !

Apparemment, seules trois personnes du conseil, semblaient informées. Interpellés, les conseillers ne réagissent pas ...

Comme d'habitude M le Maire n'apprécie pas les remarques, elles l'irritent ...

Il précise que pour l'école, il ne sait rien de plus, que ça suit son cours, qu'il cherche des financements ...

-Dossiers divers :

Il revient ...

- sur le problème juridique avec les propriétaires des immeubles en arrêté de péril, toujours en cours aussi
- sur le dossier des MAM, il évoque une possible installation dans la maison Mogavero, c'est nouveau et bien sur pas de concertation...
- sur la possible acquisition du bâtiment des télécoms dont les installations pourraient dééménager dans les locaux du tri postal ...lorsque celui ci aura été construit **Quand et quel projet pour ce**

bâtiment ???

- sur la toiture du presbytère qui devrait être refaite **Quand ??? cela fait depuis avril 2014 qu'on en parle.**
- sur les travaux d'assainissement sur Pélasque, pris en charge par la Métropole, qui ont seulement pris un peu de retard
- sur d'éventuels pompages d'eau dans la Vésubie (ou dans le canal de la Cerisière) via St Georges pour alimenter Pélasque. Le canal de Gordolon est aussi évoqué pour utiliser cette ressource en eau importante.

**Les thèmes sont survolés, aucun rendez vous de travail n'est prévu
...La routine quoi !**